



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de France - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01
Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - <http://www.snabf.org> - e-mail : snabf@snabf.org

Solidaires

Solidaires finances

PAS DE CONGÉS POUR LES BRAVES !

La Banque a présenté, lors de la commission du personnel du 7 novembre, son projet de refonte du texte de base des modalités de prise des congés : la fameuse circulaire 79-111 datant de 1979. Sous couvert d'une réactualisation et d'une simplification, elle avait introduit plusieurs régressions notables.

Une réelle nécessité ?

Cette refonte a le mérite de réunir en un seul texte plusieurs DR et circulaires, ce qui devrait rendre plus clair son application tant pour les agents que pour les hiérarchies.

On peut souligner une avancée notable, à la demande des organisations syndicales mais aussi pour répondre aux recommandations de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) : l'extension des congés pour événements familiaux aux agents en situation de concubinage déclarée ou liés par un PACS.

Le système qui avait été mis en place par la circulaire 79-111 permettait néanmoins une gestion souple des congés au niveau local tant pour les agents que pour les hiérarchies locales jusqu'à la mise en place des pôles RH ...

La création des pôles RH a introduit les premières dérives

Depuis la création des pôles RH l'an passé, rien ne va plus dans la gestion des congés qui impose de nouvelles règles aux agents et aux hiérarchies. La mise en place des chartes régionales a créé des disparités entre les agents (quelques exemples : interdiction de poser une demi-journée de récup – YPER -, limitation du nombre de congés en avril/mai, même si le planning le permet et impossibilité d'obtenir la même année Noël et jour de l'An ...).

De nouvelles contraintes et limitations

Forte de ces expérimentations sur le terrain, la Banque avait décidé d'aller plus loin avec un nouveau texte. Celui-ci, loin de mettre fin à ces nombreuses dérives, introduisait de nouvelles contraintes et supprimait même certains droits (voir tableau).

Alors que l'on demande toujours plus aux agents sans leur accorder en contrepartie la reconnaissance qu'ils méritent, l'exercice du simple droit à congés devient un exercice des plus périlleux source de stress et de démotivation !

L'absence de politique de recrutement et de visibilité à moyen et à long terme sur la gestion des effectifs conduit la Banque à accroître, par tous les moyens dont elle dispose, la pression sur les agents dont les conditions du travail deviennent de plus en plus difficiles.

On comprend les inquiétudes de certaines hiérarchies locales au moment de l'établissement des plannings : un véritable casse-tête lorsqu'il faut composer avec un objectif à atteindre de plus en plus élevé et des sous-effectifs criants !

Projet de la Banque	Nos revendications	
Plafonnement des jours de BONI à 6 jours maximum	Suppression de cette limite	Acceptée
Suppression de la prise en compte des délais de route pour les congés pour événements familiaux	Maintien des délais de route	Acceptée
Justification par l'agent « d'une circonstance urgente, exceptionnelle ou imprévue » en cas de demande d'annulation d'un congé non exercé	Suppression de cette justification exorbitante	A l'étude
Modification du planning des congés fixé à la seule initiative de la hiérarchie et ce jusqu'à 1 mois avant la date prévue	Fixation d'un délai raisonnable d'au moins 3 mois	A l'étude
Aucune motivation en cas de refus d'une demande de congés pour convenance personnelle	Motivation des refus	Refus
Prise en compte de la situation familiale, en cas de litige, au lieu de l'ordre hiérarchique à l'intérieur de la catégorie pour établir l'ordre des congés	Une meilleure prise en compte des agents ayant peu de contraintes familiales dans les plannings des congés lors de certaines périodes	Acceptée avec mise en place d'1 tour de roulement
Obligation de détenir une carte d'invalidité dans le cas de soins pour un enfant handicapé	Suppression de l'obligation d'avoir une carte d'invalidité	Acceptée
Exercice des congés pour soins à proche parent par journée	Exercer ces congés par demi-journée ou journée au choix de l'agent	Acceptée

Grâce à nos interventions et notre détermination dans l'unité intersyndicale, la Banque a fait machine arrière sur l'essentiel des points que nous avons contestés.

Pour le SNABF Solidaires, la refonte de la circulaire ne doit pas être, une fois de plus, un moyen de revenir sur des droits acquis de longue date. Ce ne sont pas non plus les modalités d'exercice des congés qui doivent s'adapter à des situations chroniques de sous-effectifs.

C'est plutôt la politique de gestion et de recrutement à minima qui est à revoir !



**Pour vous informer
Pour nous joindre**

www.snabf.org



Bulletin d'adhésion (à retourner, signé, par courrier au SNABF Solidaires 74-1645 Paris)

Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille : Matricule :
 Date de naissance :/...../..... Grade à la Banque :
 Catégorie : Indice :
 Code courrier : Service / Succursale :
 Adresse personnelle :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Adresse mail :
 A Date et Signature :

Ces informations ne sont destinées qu'à notre fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice des droits d'opposition, d'accès et de rectification, conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

